



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guadeloupe : retraites

Question écrite n° 14372

Texte de la question

Mme Lucette Michaux-Chevry M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le dossier concernant le contentieux entre le SUMG (Syndicat unifie des medecins de la Guadeloupe) et la CARMF (Caisse autonome de retraite des medecins francais) dans le departement de la Guadeloupe. Elle souhaiterait se voir confirmer qu'un projet de decret les concernant est bien en cours. Dans l'affirmative, elle lui demande de lui preciser si sa signature sera obtenue dans les plus brefs delais. En effet, ce decret permettrait de resoudre la situation difficile que connaissent les deux parties depuis plus d'un an.

Texte de la réponse

Reponse. - La question relative aux arrieres de cotisations dont restent redevables l'ensemble des personnes relevant, dans les territoires et departements d'outre-mer, des organisations autonomes d'assurance vieillesse des professions non salariees non agricoles, et notamment liberales, est toujours en cours d'etude dans les differents ministeres concernes.

Données clés

Auteur : [Mme Michaux-Chevry Lucette](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14372

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2648